



## COMPTE-RENDU DU CTL DU 21 JANVIER 2021

Initialement convoqué le 14 janvier mais boycotté par l'intersyndicale, ce CTL se tient sur seconde convocation.

Vous trouverez en pièce-jointe la déclaration liminaire intersyndicale CFDT-SOLIDAIRES-FO-CGT.

### **I) PLF 2021 – Evolution des emplois à la DDFIP du Haut-Rhin (pour avis)**

On s'est exprimé au travers de la déclaration liminaire, nous n'avons pas l'intention d'apporter plus d'argument lors du débat. Toutefois, nous sommes intervenus sur les réponses de la direction sur les points suivants.

#### **A) Les EDR**

Pour la direction, compte tenu des postes vacants et des temps partiels, la suppression des 3 postes de ce service n'aura pas d'effet direct pour aucun agent.

C'est évidemment une bonne chose si aucun collègue ne va connaître la situation désagréable de devoir gérer la suppression de son poste mais ce n'est pas rassurant pour autant, les situations individuelles n'étant pas le sujet du jour. Quand on sait que les EDR sont extrêmement sollicités, la diminution du TAGERFIP laisse craindre un avenir difficile et les situations de temps partiels perdureront et maintiendront une différence entre le TAGERFIP et l'effectif réel.

#### **B) Le PRS**

Le directeur nous a reproché de toujours le critiquer alors même que pour le PRS il reconnaissait l'insuffisance du TAGERFIP et avait fait en sorte de créer un poste.

Les organisations de l'intersyndicale n'ont pas manqué de lui rappeler que le PRS est dans une situation critique depuis de nombreuses années et que dès son arrivée nous avons attiré l'attention du directeur sur le fait que le service qui avait perdu un emploi au jeu des transferts de missions vers l'inter-région, s'était vu rapidement réattribuer la mission sans l'emploi. En conclusion, ce nouveau poste 2021 n'est qu'un juste retour qui n'est certainement pas satisfaisant, nous ne pouvons pas nous réjouir d'un retour à une situation que nous critiquions déjà en 2019 et qui s'était depuis aggravée.

L'ensemble des organisations syndicales a voté contre l'évolution des emplois 2021.

### **II) Détermination des ponts naturels 2021 (pour avis)**

En 2021, seules deux dates sont susceptibles d'être retenues pour des ponts naturels : le vendredi 14 mai et le vendredi 12 novembre, la consultation des agents n'a donc pas été nécessaire.

Les représentants FO-DGFIP68 ont voté pour.

### **III) Questions diverses**

#### **A) Distance retenue entre Saint Louis et Mulhouse pour le calcul de la prime NRP**

Suite aux nombreux échanges sur ce sujet lors de deux derniers CTL, les représentants FO-DGFIP68 ont consultés les sites officiels et ont constaté que cette distance était effectivement supérieure à 30km. Ils ont donc souhaité que la direction le confirme officiellement dans cette instance.

Surprise ! Nouveau rebondissement ! La direction nous explique qu'elle a interrogé la ville de Mulhouse pour que cette dernière apporte des précisions sur d'éventuels travaux...

Passé la surprise de cette information, nous avons haussé le ton pour indiquer que ça commençait à bien faire

et que ça en devenait ridicule, à chaque fois qu'on aborde ce sujet on nous avance un nouvel argument ! À croire que la direction fait tout son possible pour que cette prime soit tirée vers le bas ! Pour nous les choses étaient simples : la Centrale s'était prononcée pour que la distance soit estimée en janvier 2021 et la sollicitation de la ville de Mulhouse était sans fondement (pas de travaux réalisés à Mulhouse et de toute façon le calcul de la distance se fait de ville à ville) donc à moins d'apporter un élément tangible sous huit jours, il était acquis que la prime serait calculée pour une distance supérieure à 30km.

#### **B) Le véhicule de service de Dollfus**

Pour la responsable de la BLI comme pour le directeur, la réservation et l'utilisation de ce véhicule dans les conditions présentées lors du précédent CTL sont parfaitement normales !

Le NRP est la priorité du directeur, ce ne sont naturellement pas ses propos mais pour nous c'est clair : rien à foutre des autres agents qui exercent leurs missions, ils passent après !

#### **C) Titres de restauration pour les agents installés à MILUPA**

Les représentants FO-DGFIP68 ont à aborder ce point en instance pour nous réjouir de la note du 18 janvier 2021 qui annonçait cette bonne nouvelle pour les collègues mais surtout pour rappeler à la direction qu'elle avait spontanément exclu ce dispositif lors de l'élaboration de son « déménagement induit », que s'il existe aujourd'hui ce n'est que parce que les représentants du personnel l'ont soulevé et ont insisté pour l'obtenir en instances (CTL et CHSCT) et que nous regrettons que cette mauvaise vision/gestion ait fait perdre un mois aux collègues concernés.

#### **D) Flex-desk**

Alors qu'il fait l'objet d'une expérimentation dont nous n'avons eu aucun retour officiel mais de nombreuses critiques off, il semblerait que la direction ait déjà interrogé d'autres services.

Pour les organisations syndicales, il est inadmissible de déployer ce mode de fonctionnement sans avoir pu échanger du bilan de l'expérimentation et surtout nous avons répété qu'en pleine période de COVID, il était scandaleux de vouloir réunir des agents au sein d'un même local alors qu'ils disposent pour le moment de bureaux individuels.

Le directeur s'est enorgueilli de cette initiative locale qui était un succès, il a confirmé que deux services avaient été consultés et que si les agents étaient à l'unanimité favorables il n'excluait pas de le mettre en place.

Affaire à suivre... !

#### **E) Couvre-feu et fermeture des cités administratives**

La direction a confirmé que ce n'était que l'accès qui devenait impossible à compter de 18h et que les agents pouvaient toujours sortir que ce soit à pied ou avec leur véhicule.